

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 MARS 2008**

**PROCES VERBAL N° 231**

L'assemblée Générale s'est tenue dans les salons de la Mutualité, 24 rue Saint Victor, 75015 PARIS.

La séance est ouverte à 10h 45, sous la présidence de Jean-Pierre PAMPILLI.

Sur 1337 adhérents inscrits, 561 ont voté dont 554 sont valablement exprimés. Les statuts de l'Association ne prévoyant pas de quorum pour une assemblée générale ordinaire, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Environ 200 personnes sont présentes dans la salle.

Le Président donne lecture du rapport d'activité et le commente.

La Trésorière donne lecture du rapport financier et le commente.

Les Contrôleurs des comptes donnent lecture de leur rapport.

Il est rappelé que ces trois rapports étaient joints à l'avis de convocation adressé le 20 février 2008.

Le président proclame ensuite les résultats des votes sur les résolutions soumises à l'assemblée.

**Première résolution.** L'Assemblée générale approuve le rapport d'activité de l'année 2007, présenté par le président.

- Pour : 544
  - Contre : 3
  - Nuls : 7
- Cette résolution est approuvée**

**Deuxième résolution.** L'Assemblée générale approuve le rapport financier de l'exercice 2007 présenté par la trésorière.

- Pour : 547
  - Contre : 0
  - Nuls : 7
- Cette résolution est approuvée**

**Troisième résolution.** L'Assemblée générale approuve le rapport des contrôleurs des comptes ainsi que les comptes de l'exercice 2007 et donne quitus de sa gestion au conseil d'administration.

- Pour : 547
  - Contre : 0
  - Nuls : 7
- Cette résolution est approuvée**

## **Association des Anciens et des Retraités de la Banque Indosuez « A.R.I.S »**

Association régie par la loi de 1901 (publication au J.O. du 19 mai 1982)

**Quatrième résolution.** L'Assemblée générale désigne les personnes ci-dessous en qualité d'administrateurs. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

|                    |          |           |        |                |
|--------------------|----------|-----------|--------|----------------|
| ➤ Nathalie RACHOU. | Pour 536 | Contre 13 | Nuls 5 | <b>réélue.</b> |
| ➤ Frédéric PHAN.   | Pour 524 | Contre 25 | Nuls 5 | <b>élu.</b>    |
| ➤ Evelyne PERRIN.  | Pour 528 | Contre 21 | Nuls 5 | <b>élu.</b>    |

A l'issue de ces élections la nouvelle composition du Conseil d'Administration est la suivante :

Mme BEDOU.  
Mme DULONDEL.  
Mme DUMONT.  
Mme GAUTHEY.  
M. HOREN.  
M. LATRAYE.  
M. PAMPILLI.  
M. PASQUIE.  
Mme PERRIN  
M. PHAN.  
Mme RACHOU.  
M. TARNEAUD.

**Cinquième résolution.** L'Assemblée générale désigne les personnes ci-dessous en qualité de contrôleurs des comptes. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008

|                     |          |          |               |
|---------------------|----------|----------|---------------|
| ➤ Jean-Yves PERRIN. | Pour 546 | Contre 8 | <b>élu.</b>   |
| ➤ Nicolas JANSSEN.  | Pour 551 | Contre 3 | <b>réélu.</b> |

Une série de questions - réponses s'instaure ensuite entre des participants et les membres du bureau. Sont principalement abordés les sujets suivants.

D'après les informations dont il dispose, le Président confirme que la rémunération des comptes dépôts ne sera désormais plus accordée au-delà de 10 000 €.

Certains retraités expriment le souhait de participer aux Cocktails ALUMNI. Le Conseil d'Administration prend acte de cette demande et verra comment y donner suite.

En réponse à une question, Le président confirme qu'il est intervenu auprès de la Direction de Calyon pour demander l'ouverture de négociation avec les AGF visant à modifier le taux de revalorisation de certaines rentes restées indexées sur le point bancaire. Il a bon espoir que ce dossier aboutisse prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 12 heures et invite les participants à rejoindre la salle de restaurant pour un déjeuner convivial et festif.

Le Président

**Association des Anciens et des Retraités de la Banque Indosuez « A.R.I.S »**  
Association régie par la loi de 1901 (publication au J.O. du 19 mai 1982)